

RÈGLEMENT GRAPHIQUE TALLENDE

Version approuvée du 29/01/2026

**4-1
APP**

Habillement

- Limité de Mond'Arverne Communauté
- Limité communale
- Parcelle cadastrale
- Bâtiment
- ★ Bâtiment récemment construit
- Terrain de sport
- Cimetière

Inscriptions graphiques

- ◆ Petit patrimoine local L. 151-19
- Haie (à préserver, à compléter ou à créer) L.151-23
- [] Zone humide L.151-23
- [] Patrimoine végétal et paysagé L.151-23
- [] Bois et bosquets L.151-23
- [] Zone d'intérêt viticole L.151-23
- [] Emplacement réservé
- [] Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- [] Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Zonage

- Zone urbaine de centre bourg
- Zone urbaine d'habitat
- Zone urbaine sensible
- Zone de restructuration et de renouvellement urbain
- Zone urbaine d'équipement
- Zone d'activité
- Zone à urbaniser
- Zone agricole constructible
- Activité existante isolée
- Zone de reconquête agricole
- Zone agricole
- Zone naturelle
- Zone d'accueil et d'habitat des gens du voyage
- Zone de sports et de loisirs
- Zone naturelle protégée

Libellé	Dénomination
1AUg	Zone à urbaniser pour l'habitat
1AUi-4	Zone à urbaniser d'activités spécifique
1AUm	Zone destinée à l'accueil d'une diversité de fonctions
A	Zone agricole
Aa-5*1	Activité existante isolée
Ac	Zone agricole constructible
Ar	Zone de reconquête agricole
N	Zone naturelle
Nh-1*6	Zone d'accueil et d'habitat des gens du voyage
NI	Zone de sports et de loisirs
Np	Zone naturelle protégée
Uc	Zone urbaine de centre-bourg
Ue	Zone urbaine d'équipement
Ug	Zone urbaine d'habitat
Uh	Zone de villages et hameaux
Ui	Zone d'activités
Ui-3	Zone d'activités en tissu urbain
Ur	Zone de restructuration et de renouvellement urbain
Us-1	Zone urbaine sensible soumise à un risque

Libellé	Surface (m ²)
ER - Agrandissement accès voirie existante donnant sur la rue des neuf fontaines	81,20
ER - Aménagement de carrefour	354,77
ER - Cheminement modes actifs	682,18
ER - Élargissement d'un chemin modes actifs	72,82
ER - Reflexion gestion eaux pluviales	5119,91
ER - Voie de liaison	49,16

